Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Domazan reçoit le prix spécial des victoires de l'investissement local



La commune de Domazan a reçu le prix spécial du jury 2026 lors des victoires de l'investissement local du Gard. Elle a été récompensée pour la rénovation énergétique de son groupe scolaire ainsi que l'extension de 2 classes en construction bois.

Le 4 juin 2026, à l'occasion du Salon des communes et des intercommunalités du Gard, au Parc des Expositions de Nîmes s'est tenue la remise des prix 'Victoires de l'investissement local du Gard'. Organisée par Philippe Ribot président de l'association des Maires et des présidents d'EPCI du Gard, et Christophe Ruas président de la délégation gardoise de la Fédération des Travaux Publics Occitanie,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

cette 9e édition du concours a mis à l'honneur 37 opérations de travaux au service de la qualité de vie des habitants du département.

L'événement annuel met en lumière les initiatives locales en matière de travaux publics et d'aménagement du territoire dans le département du Gard. Le but est de valoriser la collaboration entre les collectivités locales qui investissent de l'argent public et les entreprises privées de travaux publics qui réalisent les chantiers.

Domazan : école rénovée
Parmi les lauréats 2026, la commune de Domazan s'est vue décerner le prix spécial du jury pour deux projets complémentaires : la rénovation énergétique du groupe scolaire et l'extension de deux nouvelles classes en construction bois. Ces aménagements ont été réalisés par Eurovia pour les travaux et KVA (Katleen Vanagt Architecte) pour la maîtrise d'œuvre architecturale et urbanistique.

Dans un premier temps, deux nouvelles classes ont été construites en bois, les menuiseries extérieures entièrement remplacées, les façades isolées par l'extérieur, le dortoir agrandi et de nouveaux sanitaires créés. Les travaux se sont ensuite intensifiés lors des vacances d'été avec : la mise en place d'alarmes de sécurité, le déplacement de la cantine, la création d'un local technique attenant, la construction d'un amphithéâtre assurant la jonction entre les bâtiments anciens et nouveaux, l'installation d'un système de chauffage et de rafraîchissement, la restructuration complète des espaces extérieurs et enfin l'agrandissement de la cour (désimperméabilisation des sols, espaces verts et terrain multisports).


Crédit : DR/Commune de Domazan

Les anciennes salles de classe ont été équipées de nouveaux écrans numériques interactifs, et deux nouveaux espaces ont été créés : une salle bibliothèque/arts plastiques et une salle de motricité. Il est annoncé que d'ici la Toussaint, des préaux avec production d'électricité photovoltaïque viendront

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

compléter l'ensemble.

Les autres lauréats
Plusieurs autres projets ont été primés lors de cette édition. En matière d'eau, d'assainissement et d'environnement, l'EPTB Vistre Vistrenque pour la revitalisation du Buffalon à Rodilhan, et la commune de Fontanès pour le renouvellement de ses réseaux EU et AEP. Côté voirie et aménagement, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence pour la création de la ViaRhôna, et la commune d'Aigaliers pour la réparation du pont de Tardre. En énergie et éclairage, Saint-Chaptes pour une ombrière photovoltaïque en autoconsommation collective, et le SICTOMU pour l'extension de la déchetterie de Fournès, également récompensé d'un Prix Spécial du Jury.

Zélie Bienaimé (stagiaire info com Avignon université)

MaPrimRénov' sera en définitive maintenue

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Le lobbying de la Fédération Française du Bâtiment aura été payant. Après 10 jours de négociation, la ministre du logement Valérie Létard a annoncé que le dispositif MaPrimRénov' sera finalement maintenu pour les rénovations par gestes (chauffage et isolation).

Par contre, les travaux d'ampleur se trouveront prochainement gelés jusqu'au 15 septembre. Cette mise eu pause devrait permettre de résorber le surplus de dossiers en attente et d'affuter les moyens de lutter contre la fraude.

La Fédération Française du Bâtiment se félicite d'avoir obtenu gain de cause auprès du gouvernement. « C'est une belle et grande victoire de la FFB. L'absence de gel de l'aide aux monogestes redonne de l'espoir à des centaines de milliers d'artisans et d'entrepreneurs du bâtiment, rassure des centaines de milliers de ménages et rend à nouveau possible l'atteinte des grands objectifs de la transition écologique » précise Olivier Salleron, président de la FFB.

MaPrimeRenov' victime de son succès

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

MaPrimeRenov' victime de son succès



Trop de demandes, pas assez de budget et beaucoup de fraudes. Le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements aurait cette année déjà épuisé son enveloppe de 2,3 milliards d'Euros. Le ministre de l'économie, Eric Lombard, a annoncé le 4 juin la suspension du dispositif mais assure vouloir le rétablir avant la fin de l'année, avec sans doute quelques modifications dans son application.

A mi-année, l'enveloppe de 2,3 milliards d'Euros prévue pour aider les foyers à la rénovation énergétique de leur logement serait, d'après des informations du Parisien, totalement consommée. En 2024, cette enveloppe était de 3,3 milliards d'Euros avec la mise en œuvre de 340 800 dossiers de rénovation. Face à l'afflux de dossiers, qui se poursuit en 2025 sur un rythme soutenu, plusieurs solutions seraient envisagées.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Un durcissement des conditions d'obtention des aides serait aussi à l'étude

Outre une suspension imminente du dispositif, un durcissement des conditions d'obtention des aides serait aussi à l'étude. Dans ce scénario on pourrait abaisser le montant maximal des aides qui passeraient ainsi de 70 000 à 50 000 €. On pourrait aussi revoir le % des aides. Dans certains cas, elles peuvent atteindre 70 % du montant des travaux engagés. On pourrait également ne réserver les aides qu'aux passoires énergétiques (DPE de niveau G ou F)… Pour certains le dispositif est trop généreux et les modalités d'obtention facilitent également la fraude. Celle-ci porterait sur 16 000 dossiers pour un montant de 500 millions d'Euros. Un projet de lois devrait prochainement renforcer les moyens juridiques nécessaires à une lutte contre la fraude plus efficace.

MaPrimeRenov' 2025 n'a plus de sous est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle ? Sans aucun doute plutôt une bonne. Cela veut dire que d'avantage de français vivront plus confortablement dans leur logement, que leurs pouvoirs d'achats s'en retrouveront améliorés, que les émissions de CO2 y gagneront aussi et qu'enfin le secteur du BTP y trouve une relance de son activité. Reste maintenant à voir ce que réservera le budget 2026 à ce dispositif qui connaît un succès sans précédent.

Un plan pour rendre 19 collèges plus sobres et plus verts

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Le Département de Vaucluse engage un programme de rénovation des chaufferies de 19 collèges du territoire, prévu entre 2025 et 2028. Objectif ? Améliorer les performances énergétiques, réduire les consommations et contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Quatre établissements sont concernés : Les collèges Alphonse Tavan à Montfavet ; Clovis Hugues à Cavaillon ; Paul Eluard à Bollène et Alphonse Silve à Monteux. Les travaux auront lieu, hors période de chauffe, entre maintenant et septembre et concerneront également les automates de régulation, pompes, armoires électriques ou encore systèmes de production d'eau chaude sanitaire.

Dans le détail
Les travaux permettront l'introduction d'un mix énergétique, c'est-à-dire l'installation combinée d'une chaudière à gaz neuve et d'une pompe à chaleur électrique, favorisant ainsi une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Un investissement de 3,8 M€

Le montant prévisionnel de ce programme pluriannuel s'élève à 3 879 300 € HT, financé par le Département de Vaucluse et par l'État à hauteur de 792 540,99€, dans le cadre du dispositif 'Fonds vert – France Nation Verte'. Chaque rénovation de chaufferie vise une réduction moyenne de 30 % de la consommation énergétique liée au chauffage, contribuant ainsi à la sobriété énergétique.

Nouveau marché public d'exploitation des équipements thermiques

Ce programme s'inscrit dans un nouveau marché public d'exploitation des équipements thermiques des bâtiments départementaux mis en œuvre jusqu'en 2032 et couvre 72 bâtiments identifiés et imposera aux prestataires des objectifs de performance énergétique mesurables.



Chaufferie collège A Silve Copyright Département de Vaucluse communication

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

La simplification du dispositif MaPrimeRénov' entre en vigueur



Les mesures pour simplifier le dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' entrent en vigueur le 15 mai. L'application de conseils autour de l'énergie et de la rénovation énergétique Hello Watt nous éclaire sur le sujet.

Entre janvier et mars 2024, le nombre de rénovations énergétiques réalisées dans le cadre de MaPrimeRénov' a baissé de 43 % par rapport à la même période en 2023, selon les données de l'Anah.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le nombre de dossiers de demandes d'aide déposés a également chuté de 65 % entre le 1er trimestre 2024 et le 1er trimestre 2023.

C'est dans ce contexte que le gouvernement, en concertation avec la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FFB (Fédération française du bâtiment), a décidé de simplifier la version 2024 de MaPrimeRénov'.

Les gagnants de la réforme de MaPrimeRénov'

– Les propriétaires souhaitant seulement isoler :
La première mouture 2024 de MaPrimeRénov' conditionnait les aides aux travaux d'isolation à l'installation concomitante d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant aux énergies renouvelables – comme une pompe à chaleur. Cette mesure était décriée, car elle aurait obligé certains propriétaires récemment équipés d'un nouveau système de chauffage à le remplacer à nouveau s'ils souhaitaient bénéficier des aides pour améliorer l'isolation de leur maison.
Il sera désormais possible de subventionner des travaux d'isolation sans changer de système de chauffage. Cette évolution est une excellente nouvelle pour la rénovation énergétique : isoler son logement est la première étape indispensable avant de chercher un meilleur système de chauffage.

– Les propriétaires de passoires thermiques souhaitant réaliser un mono-geste
Les passoires thermiques (DPE de classe F et G) pourront à nouveau bénéficier des aides MaPrimeRénov' pour réaliser un unique geste de rénovation énergétique.
Cette décision a été prise alors que les passoires thermiques devaient être exclues des aides au mono-geste à partir du 1er juillet 2024. Le gouvernement voulait en effet les orienter vers des rénovations d'ampleur, qui permettent d'améliorer la performance énergétique d'un logement de manière plus significative.

Le frein administratif et financier du DPE est levé

Il n'est désormais plus obligatoire de fournir un DPE pour bénéficier de MaPrimeRénov' lors d'une rénovation par geste.

L'audit énergétique réalisé par un Accompagnateur Rénov' reste cependant obligatoire pour toucher MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation globale, qui combine plusieurs travaux de rénovation.

Ce qui ne change pas au 15 mai

La structure initiale de MaPrimeRénov' reste inchangée, avec deux parcours distincts :
– MaPrimeRénov' Parcours par geste : ce parcours subventionne les gestes de manière distincte selon les choix de rénovation que fera le propriétaire du bien. Par exemple, l'aide peut subventionner le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs ou encore le changement du système de chauffage.
– MaPrimeRénov' Parcours accompagné : ce parcours subventionne un ensemble de travaux de rénovation énergétique. Il est nécessaire de réaliser au minimum deux gestes d'isolation (toiture,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

fenêtre/menuiserie, sols ou murs) pour y prétendre. Les travaux peuvent être réalisés en une ou deux étapes. Pour être subventionnés, les travaux doivent améliorer d'au moins deux classes la performance énergétique du logement (par exemple, passer d'un DPE F à un DPE D). L'accompagnement d'un Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour bénéficier des aides. Il établit le bouquet de travaux à réaliser à la suite d'un diagnostic énergétique.

Anticiper les démarches

Les particuliers concernés par la réforme doivent garder à l'esprit que les démarches administratives peuvent être complexes et chronophages.

Les particuliers qui ne sont pas concernés par les changements du 15 mai peuvent dès à présent déposer leur dossier de demande d'aide sur la plateforme de l'Anah.

Faire ses travaux d'isolation maintenant

Les aides pour les travaux d'isolation simples ne sont rétablies que jusqu'au 31 décembre 2024. Ce délai, compte tenu des démarches à entreprendre, est assez restreint. Il est conseillé de se rapprocher rapidement d'une entreprise de travaux.

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier

Les travaux ne peuvent commencer qu'après avoir reçu l'accusé de réception de l'Anah suite au dépôt du dossier. En revanche, les particuliers peuvent signer les devis avant d'avoir déposé leur dossier.

Comparer les devis

Il est conseillé aux particuliers de comparer non seulement les prix, mais également le matériel proposé, le dimensionnement dans le cas d'un système de chauffage, l'expertise des entreprises ainsi que les avis clients.

Viser les travaux les plus pertinents pour son logement

La rénovation globale permet de bénéficier d'aides plus importantes, mais elle ne convient qu'aux particuliers qui ont besoin d'effectuer des travaux importants, par exemple quand ils habitent dans une passoire thermique. La réintroduction de la possibilité de subventionner des travaux d'isolation simples est une bonne nouvelle pour les particuliers qui ne souhaitent pas entrer dans le parcours plus long, coûteux et parfois complexe de la rénovation d'ampleur.

Utiliser ses données de consommation pour analyser la rentabilité des travaux envisagés

L'exploitation des données d'électricité et de gaz, accessibles via les compteurs communicants Linky et Gazpar, permet aux ménages de choisir des travaux adaptés à leur logement, mais aussi à leurs besoins énergétiques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Isoler avant de changer de système de chauffage

Il est crucial de respecter l'ordre des travaux lors d'une rénovation énergétique, en commençant par l'isolation du logement avant d'étudier un changement de système de chauffage. En effet, le dimensionnement du nouveau système de chauffage doit être adapté à une maison correctement isolée.

Installer un système de chauffage surdimensionné pour compenser des déperditions énergétiques revient à jeter de l'argent par les fenêtres. Si l'isolation est réalisée après avoir changé de système de chauffage, les occupants risquent de se retrouver avec un chauffage trop puissant. Par exemple, une pompe à chaleur surdimensionnée a des cycles de fonctionnements très courts, ce qui augmente son nombre de redémarrages et donc sa consommation électrique.

Profiter des aides importantes sur les pompes à chaleur

Les aides dédiées aux pompes à chaleur air-eau demeurent inchangées. Depuis le 1er janvier 2024, ces installations bénéficient d'une aide MaPrimeRénov' augmentée de 1 000 €, portant la prime jusqu'à 5 000 € pour les ménages aux revenus très modestes.

Cette solution de chauffage et de production d'eau chaude décarbonée est facile à mettre en place, nécessitant deux à trois jours de travaux. Elle s'impose comme la solution à retenir dans le contexte actuel.

Rappelons que les primes MaPrimeRénov' pour le chauffage au bois (poêle, chaudière, insert et foyer fermé à bois ou à granulés) ont été réduites de 30 % au 1er avril 2024.

Les travaux de printemps les plus sollicités pour améliorer son habitat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Nombreux sont ceux qui profitent de l'arrivée du printemps et des beaux jours pour entamer certains travaux et ainsi améliorer l'entretien et le confort thermique de leur habitat, en prévision de l'été. Le retour des aides MaPrimeRénov', pour les gestes de rénovation les plus basiques, a d'ailleurs été annoncé le 8 mars dernier. Pour l'occasion, Préservation du Patrimoine (PPF), spécialiste de la rénovation énergétique, revient sur les chantiers les plus demandés par les Français à l'approche du printemps et donne ses conseils pour aborder cette période de renouveau.

Les travaux les plus plébiscités par les Français

- **L'entretien de la maison**. Parmi les travaux les plus demandés par les Français, arrive en tête l'amélioration de son habitat. Cela comprend par exemple la vérification des gouttières ou des bouches d'aération, le nettoyage de la terrasse ou encore l'état général de la toiture. Le démoussage de la toiture est en effet très important, puisque les feuilles et salissures collées risquent de se transformer en boue avec la pluie. Par ailleurs, une toiture abîmée dégrade l'imperméabilité et engendre ainsi une mauvaise isolation, et donc des factures énergétiques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

excessives.

- **L'isolation de la toiture et des murs** est l'une des solutions de rénovation énergétique préférée des Français. Une bonne isolation garantit un confort thermique optimal toute l'année, en réduisant les pertes de chaleur de 30% en hiver et en maintenant une fraîcheur agréable en été. Les combles sont à la fois la partie la plus facile et la plus rentable à isoler. Quant aux murs, fenêtres et portes, l'isolation thermique par l'extérieur permet de réduire de 20 à 25% les pertes thermiques. Le logement est ainsi enveloppé d'un manteau isolant créant une enveloppe thermique qui apporte un haut niveau de performance.
- **L'installation de pompe à chaleur air-eau**. Avec l'augmentation des températures, c'est le moment idéal pour envisager ce type d'installation. En exploitant les ressources renouvelables disponibles dans l'air ou le sol, les pompes à chaleur offrent une solution de chauffage et de climatisation efficace et respectueuse de l'environnement. Elles permettent également de diviser les factures par 3.
- **L'installation de pergola bioclimatique** pour pouvoir en profiter dès le début de l'été. Elle se compose d'une structure en alu, en acier ou en bois et d'un toit à lames orientables qui s'orientent en fonction de la météo et des besoins de chacun.

Le modèle Préservation du Patrimoine, entreprise innovante dans son approche du secteur

Chaque logement est différent et les priorités de travaux varient en fonction des points forts et points faibles de la performance énergétique de chaque habitation. Ces travaux permettent ainsi de créer un habitat écologique et économe en énergie.

Pour aider les Français dans leurs projets de rénovation énergétique, Préservation du Patrimoine a mis en place un grand réseau de professionnels du secteur, présent sur l'ensemble du territoire. Ce sont plus de 40 franchisés et 250 mandataires qui travaillent au quotidien pour accompagner les Français dans leur projet de rénovation, du début à la fin des travaux.

Le plus ? Les mandataires Préservation du Patrimoine ont pour rôle de conseiller les particuliers, qu'il s'agisse d'expliquer les produits et travaux les plus adéquats aux besoins de chacun, les aides de l'Etat et d'aider à leur obtention.

Depuis sa création en 2005, plus de 70 000 chantiers ont été réalisés, et plus de 50 000 clients accompagnés dans leurs projets, pour un budget moyen compris entre 10 000€ et 30 000€.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Rénovation énergétique : Service-public . fr centralise et informe sur les aides



Pour améliorer le confort thermique d'un logement et diminuer la facture de chauffage, vous avez la possibilité d'améliorer l'isolation de votre logement. Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement. Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation sur Service-public.fr.

Électricité : les tarifs augmentent en février !
Au 1er février 2024, les tarifs de l'électricité augmentent en France dans le cadre de la fin progressive du bouclier tarifaire qui avait été mis en place par le Gouvernement en 2021. Quelle incidence cela va-t-il avoir sur vos factures ? Comment sont fixés les tarifs de l'électricité ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Service-Public.fr vous renseigne. En savoir plus

Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat
Des aides et prêts peuvent être accordés pour faire des travaux d'amélioration dans votre logement (accessibilité, installation d'équipements…) ou des travaux de rénovation énergétique. En savoir plus

Rénovation globale : MaPrimeRénov' Sérénité
Vous souhaitez réaliser d'importants travaux de rénovation énergétique globale dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière dite MaPrimeRénov' Sérénité. Pour cela, vos travaux doivent permettre à votre logement de réaliser un gain énergétique d'au minimum 35 %. Nous vous indiquons quelles sont les conditions et la démarche à suivre pour en bénéficier. Vous renseigner.

MaPrimeAdapt' pour financer les travaux d'adaptation de votre logement
À partir du 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' constitue la solution unique d'aide au financement de travaux d'adaptation du logement. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées. Pour se renseigner, cliquez ici.

Une aide financière pour installer un thermostat connecté et réduire vos dépenses en énergie
Un thermostat connecté permet d'ajuster la température de votre logement en temps réel, en fonction de la météo, du moment de la journée ou de paramétrages de votre choix. Vous pouvez désormais bénéficier d'une aide financière lorsque vous faites installer un tel dispositif chez vous, que vous soyez propriétaire ou locataire et quel que soit votre niveau de revenu. En savoir plus.

Rénovation énergétique : comment cumuler l'éco-PTZ avec MaPrimeRénov' ?
Certaines banques (Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Crédit Agricole…) proposent un nouvel éco-PTZ pour financer le reste à charge de travaux éligibles à MaPrimeRénov'. Service-Public.fr vous explique tout.

Chèque énergie (gaz, chaleur, électricité)
Vous souhaitez obtenir une aide financière pour payer vos factures d'énergies (électricité, gaz…), ou effectuer certains travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier du chèque énergie si vous respectez certaines conditions. Nous vous indiquons quelle sont les conditions pour en bénéficier et comment les utiliser. Cliquez ici

Aides financières de l'Anah pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat
L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder des aides financières pour la réalisation de travaux dans votre logement (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie…). Vos travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au minimum 15 ans. Ce logement doit être votre résidence principale : Logement occupé au moins 8 mois par an (sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure), soit par le locataire ou la personne avec laquelle il vit, soit par une personne à charge (enfant, ascendant de plus de 65 ans, parent handicapé). Les aides de l'Anah se cumulent avec d'autres dispositifs. Se renseigner

Rechercher les aides pour la rénovation de l'habitat (Simulateur)

Ecrit par le 31 octobre 2026

Permet de connaître et d'estimer le montant des aides financières dont vous pouvez bénéficier pour la rénovation énergétique de votre logement. Accéder au simulateur

Rechercher une entreprise ayant la qualité « Reconnu garant de l'environnement » (Outil de recherche)
Permet de rechercher une entreprise qualifiée Reconnue garant de l'environnement pour effectuer vos travaux et dépenses de rénovation énergétique. Lire l'article

Vaison Ventoux organise une réunion publique sur la rénovation énergétique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



La communauté de communes Vaison Ventoux propose une réunion publique le mardi 5 décembre sur les aides financières pour une rénovation énergétique, en partenariat avec l'Espace Conseil France Renov' Ceder.

Les prix de l'énergie explosent depuis plusieurs mois. La rénovation énergétique de l'habitat permet de pallier ces dépense énergétiques. De nombreux dispositifs et aides financières sont disponibles. Ceder les évoquera lors de cette réunion, afin d'y voir plus clair face à des démarches techniques longues et contraignantes.

Plus d'informations au 04 90 36 39 16 ou par mail à l'adresse ceder@ceder-provence.org
Mardi 5 décembre. 18h. Communauté de communes Vaison Ventoux. 375 avenue Gabriel Péri. Vaison-la-Romaine.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Vaucluse : deux nouveaux lauréats bénéficient du « fonds vert »



Ce lundi 3 juillet, 200 nouveaux projets lauréats du Fonds vert ont été dévoilés et se sont vu attribuer 63,5M€ de financement. Parmi eux, deux projets vauclusiens.

Annoncé par la Première ministre, Elisabeth Borne, fin août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Le fonds finance trois types d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ; leur adaptation au changement climatique ; l'amélioration du cadre de vie.

Après une première salve de lauréat en avril dernier, qui avait permis aux communes d'Oppède et de Villars de recevoir respectivement les sommes de 149 600€ et 133 131€, la première pour un projet de remplacement de chaudières pour ses bâtiments communaux et la seconde pour la rénovation énergétique de son école, une deuxième salve de projets lauréats vient d'être dévoilée. Celle-ci comporte

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

200 projets pour un investissement total de 63,5M€.

Parmi les projets retenus, deux sont Vauclusiens et concernent les communes de Sablet et de Sault. La commune de Sablet se voit attribuer la somme de 40 170€ pour la rénovation énergétique de ses écoles par un système de géothermie. La commune de Sault se voit quant à elle attribuer la somme de 138 030€ pour la rénovation énergétique de ses bâtiments communaux. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont au total 10 initiatives qui ont été retenues pour plus de 3,6M€ investis.